

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GESTION FLEXIBLE INTERNATIONALE – ISIN FR0007051875

Cet OPCVM est géré par Skylar France

Q Objectifs et politique d'investissement

L'objectif du fonds **GESTION FLEXIBLE INTERNATIONALE** de classification diversifiée, est de maximiser la performance par le biais d'une gestion active et discrétionnaire en s'exposant sur les marchés et taux internationaux.

Aucun indice existant ne reflète l'objectif de gestion du fonds. Toutefois, à titre d'information, la performance du fonds pourra être comparée à celle de l'indicateur composite : 40% OAT 10 ans et 60% MSCI World en euro.

Le FCP pourra investir jusqu'à 100% en parts ou actions d'OPCVM conformes à la Directive européenne.

La stratégie de gestion est discrétionnaire et utilise le principe de la diversification des investissements entre les différentes classes d'actifs en fonction des anticipations du gérant.

La réalisation de l'objectif de gestion passe par une gestion dynamique de l'allocation d'actifs entre les marchés d'actions qui présentent un potentiel de performance à moyen terme et les marchés obligataires. Cette allocation d'actifs peut également inclure des obligations convertibles, produits mixtes entre actions et obligations, qui sont intermédiaires en terme de couple rendement-risque.

L'allocation entre chaque poche d'actifs est fonction :

- b de la détermination d'un scénario macro-économique (analyse des fondamentaux macro-économiques : croissance, inflation, balance des paiements, politiques monétaires, politiques budgétaires, facteurs géopolitiques...),
- b de la valorisation des marchés (actions, courbe des taux, niveaux de spreads) et de la dynamique des profits...
- b de la dynamique des cours, des flux... (analyse technique, market timing).

Le degré d'exposition au risque action peut être compris entre 0 et 100% en direct ou via des OPCVM de classification « actions ». Le FCP aura la possibilité d'investir dans des actions ou OPCVM spécialisés sur les petites capitalisations boursières (dans la limite de 50%) ainsi que sur les pays émergents (dans la limite de 50%).

Le fonds peut investir jusqu'à 10% sur le marché Alternext d'Euronext.

Les zones géographiques principalement représentées seront l'Europe, les Etats-Unis et l'Asie.

L'exposition obligataire sera comprise entre 0 et 100% en direct ou via des OPCVM de classification « obligations et autres titres de créances ».

La plage de sensibilité de cette partie du portefeuille est comprise dans une fourchette de 1 à 6.

Les investissements obligataires portent sur des titres d'émetteurs souverains et assimilés et d'émetteurs du secteur privé, dont la maturité est comprise entre 1 et 10 ans sans limite basse de notation.

Les OPCVM obligataires sélectionnables par le gérant peuvent être investis en titres d'Etat ou en titres du secteur privé.

Les OPCVM sélectionnés pourront investir dans des titres dont la notation est inférieure à BBB. Le fonds pourra investir en OPCVM sous-jacents spécialisés en obligations convertibles.

Le FCP pourra investir en OPCVM de classification « diversifié ».

Le gérant pourra également investir en OPCVM monétaires ou TCN dans le cas où la tendance des marchés financiers serait dégradée.

Le gérant a également recourt à des opérations d'emprunts d'espèces à titre accessoire dans le cas où un solde débiteur apparaîtrait. Il ne sera effectué aucune opération de prêt-emprunt de titres.

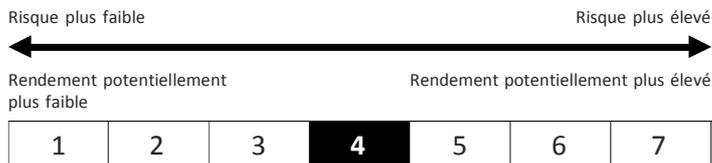
Le FCP peut avoir recours à des instruments dérivés pour une utilisation limitée à la couverture des risques actions, de change et de taux, et dans la limite de 100%.

Le fonds capitalise ses revenus.

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans les 5 ans.

La valeur liquidative est quotidienne chaque jour ouvré à Paris, non férié en France. L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur simple demande chaque jour de valorisation avant 16h (Paris) et le rachat est exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de réception de l'ordre. Le règlement a lieu le 3ème jour ouvré suivant.

Q Profil de risque et de rendement



L'exposition aux actions explique le classement de l'OPCVM dans cette catégorie (niveau 4 de l'indicateur).

Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse (1) du tableau ci-dessus ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques non pris en compte intégralement dans l'indicateur, auxquels l'OPCVM peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative :

Risque de liquidité : Le fonds investit sur des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Ces conditions de marchés peuvent impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

Risque de crédit : Il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. Ce risque est accru du fait des investissements en titres spéculatifs dont la notation est basse ou inexistante.

Q Frais

Frais ponctuels prélevés avant investissement

Frais d'entrée	1% TTC max.
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur le montant de votre souscription à l'entrée avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas des frais inférieurs peuvent être appliqués. L'investisseur peut contacter son conseiller ou son distributeur afin d'obtenir le montant effectif des frais d'entrée.

Frais prélevés par l'OPCVM annuellement

Frais courants	2,76% TTC de l'actif net moyen*
----------------	---------------------------------

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance : 11,96% TTC de la performance annuelle du FCP au-delà de Taux Euribor 3 mois + 300 points de base
Aucune commission de performance n'a été prélevée au cours de l'exercice précédent, clos en décembre 2016.

Les frais et commissions couvrent les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

*Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas les frais de performance et les frais de transaction sauf si des frais d'entrée ou de sortie sont payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

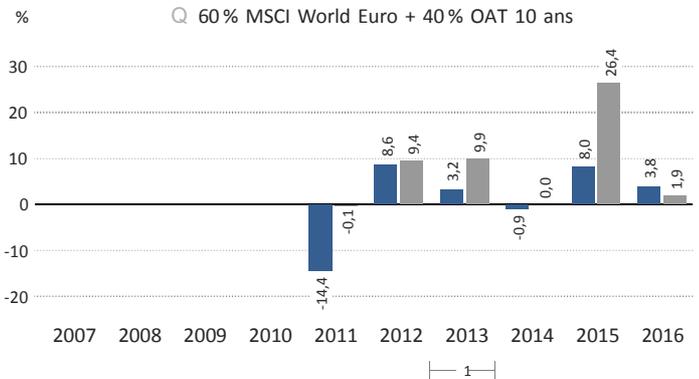
Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour de plus amples informations sur les frais, charges et modalités de calcul de la commission de performance, veuillez vous référer au prospectus qui est disponible auprès de Skylar France ainsi que sur le site internet www.skylar.eu

Q Performances passées

- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.
- Le fonds a été créé le 22 janvier 2010 lors de la création d'un OPCVM side pocket.
- La devise du compartiment est l'Euro.
- Les performances sont calculées en EURO et s'entendent dividendes réinvestis pour le fonds et le MSCI World Euro.

Q GESTION FLEXIBLE INTERNATIONALE (FR0007051875)



1 Absorption Sélection Flexible International et FP Dynamique le 22 mars 2013.

Q Informations pratiques

Nom du dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : De plus amples informations sur l'OPCVM : copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tous documents périodiques ultérieurs, rédigés en français, sont disponibles gratuitement auprès de Skylar France, 71-73 avenue des Champs-Élysées -75008 PARIS – ainsi que sur le site internet www.skylar.eu

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est disponible auprès de Skylar France (Tél : +33 1 56 59 63 63) ou sur le site Internet : www.skylar.eu et les sites internet d'informations financières.

Politique de rémunération : les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site www.skylar.eu. Un exemplaire papier sera remis gratuitement sur demande.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts ou d'actions d'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

La responsabilité de Skylar France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM peut être constitué d'autres types de parts ou actions. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts ou actions dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet www.skylar.eu

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. Skylar France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 17 avril 2017.